Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

L'an deux mille vingt et un le 2 du mois de décembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Arraye et Han , après convocation légale du 24 novembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – Mme STEIN Marie Hélène – M. BECCHETTI Daniel – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe Mme FRANCOIS Valérie – M. HOLZER Alain – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique – M. GUEZET Philippe - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT Yannick Mme LORETTE Delphine -Mme BONNEAU Sophie – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe M. FRANCOIS Vincent – M.IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey M. CHANE Alain - M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly -M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude -Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia
Procurations : M.ORY Denis à M.CAPS Antony M. COLOMBI Philippe à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. FEGER Serge à M. Philippe GUEZET - Mme CHERY Chantal à M. L'HUILLIER Nicolas – M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude M. PORTALLEGRI Robert à M. HOLZER Alain – Mme MARANDE Carole à M. GUILLAUME Geoffrey – M. FAUCHEUR Dominique à M. VOINSON Philippe – M. MOUGIINET Dominique à M. THIRY Philippe
Excusé(e)s : M. JOLY Philippe – M. VINCENT Yvon
Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie
L'assemblée dénombrait : **46 votants**

NOMBRE DE MEMBRES	**SUFFRAGE EXPRIME :**	**CT/PR**
En exercice : 55	Pour : 46	01/12/2021
Présents : 37	Contre :	DECHETS MENAGERS
Pouvoirs : 9	Absentions :	
Excusés : 2		
Votants :		
Date d'affichage : 10 décembre 2021		

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service gestion des déchets 2020

Véronique Scheffler, Vice-présidente en charge de la compétence de la gestion des déchets et assimilés, rappelle que le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document obligatoire (Décret n° 2000-404 du 11/05/2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets).

Réalisé chaque année, il permet de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services publics. Il comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

La Vice-présidente fait lecture de la synthèse du rapport 2020 (cf document en annexe).

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérente

- **Prend** acte du rapport 2020 pour le service de gestion des déchets ménagers et assimilés (rapport complet disponible sur le site internet de la CCSGC)

Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné
Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2021.12.09 17:03:41 +0100
Ref:20211209_154003_1-1-O
Signature numérique
le Président

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

SEILLE GRAND COURONNÉ
Communauté de communes

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ

DU SERVICE PUBLIC

DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

ET ASSIMILÉS

2020

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Table des matières

Liste des Figures 3
Liste des Tableaux 4
SYNTHESE INTRODUCTIVE 5
1. Territoire desservi 6
2. Bilans des charges et des recettes 7
2.1. Charges 7
2.2. Recettes 10
3. Prévention 11
3.1. Actions de prevention 11
3.1.1. Vente de composteurs 11
3.1.2 Autres actions de prévention 11
4. Flux de Déchets 12
4.1. Déchets Ménagers Résiduels 12
4.1.1. Organisation du service 12
4.1.2. Données techniques 12
4.1.3. Données financières 14
4.2. Collecte selective 16
4.2.1. Organisation du service 16
4.2.2. Données techniques 16
4.2.3. Données financières 21
4.3. Déchèteries 22
4.3.1. Organisation du service 22
4.3.2. Données techniques 22
4.3.3. Données financières 23
5. Bilan technique du service 25
5.1. Evolution des tonnages collectés 25
5.2. Comparaison à d'autres territoires 26
6. Bilan financier du service 27
6.1. Couverture des charges par les produits 27
6.2. Coûts aidés par flux de déchets 27
6.3. Comparaison à d'autres territoires 29
CONCLUSION ET PERSPECTIVE 30

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Liste des Figures

Figure 1 : Carte du territoire (populations au 1er janvier 2017) 6
Figure 2 : Répartition des amortissements 8
Figure 3 : Coût et répartition des charges 10
Figure 4 : Répartition des recettes 10
Figure 5: Répartition des flux de DMR selon leur traitement 14
Figure 6 : Répartition des coûts des DMR 14
Figure 7 : Répartition des recyclables collectés en points d'apport volontaire 17
Figure 8: Evolution des tonnages collectés des flux de recyclables secs 17
Figure 9 : Caractérisation des emballages en 2020 18
Figure 10 : Evolution du taux moyen de refus de tri des emballages de 2012 à 2020 20
Figure 11 : Evolution du taux moyen de refus de tri des papiers de 2012 à 2020 20
Figure 12 : Répartition des coûts des recyclables 21
Figure 13 : Répartition des coûts de la déchèterie communautaire 24
Figure 15 : Evolution des ratios kg/hab entre 2017 et 2020 25
Figure 16 : Recouvrement des charges par les produits pour chaque flux 27
Figure 18 : Répartition des coûts aidés en €HT/hab par flux 28
Figure 17 : Répartition des coûts aidés en €HT/tonne par flux 28
Figure 19 : Evolution des coûts aidés en €HT/tonne 28
Figure 20 : Evolution des coûts aidés en €/hab 29

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Liste des Tableaux

Tableau 1. Indicateurs clés 5
Tableau 2 : Evolution de la population SINOE entre 2019 et 2020 7
Tableau 3: Evolution du nombre de foyers inscrit entre 2019 et 2020 7
Tableau 4 : Détails des coûts des contrats avec les prestataires du service 7
Tableau 5 : Gestion des ordures ménagères résiduelles 12
Tableau 6 : Répartition des jours de collecte pour le territoire Seille et Grand Couronné 12
Tableau 7 : Comparaison population et foyers entre les secteurs du territoire 13
Tableau 8: Répartition des levées annuelles 13
Tableau 9 : Population desservie en 2020 et tonnages annuels correspondant 13
Tableau 10 : Comparaison des ratios de DMR entre 2019 et 2020 en fonction du secteur 13
Tableau 11: Comparaison des coûts aidés entre les secteurs du territoire 15
Tableau 12 : Organisation de la collecte sélective des recyclables secs 16
Tableau 13 : PAV en 2019 par flux de déchets 16
Tableau 14 : Comparaison des coûts aidés entre les flux de recyclables 21
Tableau 15 : Tonnages collectés par flux de déchèterie en 2020 22
Tableau 16 : Comparaison du tonnage de déchets produits en déchèterie communautaire entre 2019 et 2020 23
Tableau 17: Comparaison des coûts aidés entre les deux types de déchèterie 24
Tableau 18 : Comparaison du taux de déchets produits entre 2019 et 2020 25
Tableau 19 : Comparaison des ratios en kg/hab à d'autres territoires 26
Tableau 20 : Couverture des charges par les produits 27
Tableau 21 : Comparaison du coûts aidés en €HT/hab à d'autres territoires 29

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

SYNTHESE INTRODUCTIVE

La compétence « déchets » de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné gère la pré-collecte (opération précédant le ramassage des déchets comme l'attribution des bacs), la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries).

La Communauté de Communes présente des différences de traitement en fonction des anciens territoires (à la suite d'une fusion en 2017), historiquement une partie en régie et l'autre partie en prestation.

Tableau 1. Indicateurs clés

INFORMATIONS CLÉS	INDICATEURS 2020	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2019
TERRITOIRE DESSERVI	18 929 habitants[1]	+ 0.3%
RÉPARTITION DES COMPÉTENCES	Régie et prestation	Régie et prestation
PRÉVENTION DES DÉCHETS	67 composteurs vendus	+ 12%
TONNAGES COLLECTÉS, TOUS FLUX CONFONDUS hors gravats	7 608 tonnes, 402 kg/hab.	- 2 %
Déchets Ménagers Résiduels (DMR)	124 kg/hab.	+ 2 %
Verre	46 kg/hab.	+ 4 %
Recyclable hors verre (Papiers + emballages)	56 kg/hab.	+ 2 %
Déchèterie en convention hors gravats	125 kg/hab. concerné	- 10 %
Déchèterie communautaire hors gravats	238 kg/hab. concerné	- 4 %
Encombrants en PAP	0 kg/hab. concerné	Suspendu en 2020
STRUCTURE DU COÛT	71 €/hab. 81 % de couverture des charges par les produits	71 €/hab. 69% de couverture des charges par les produits
COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS		
Ordures ménagères résiduelles	35 €/hab.	- 5 %
Verre	2.3 €/hab.	+ 27 %
Recyclables hors verre	7 €/hab.	+ 133 % (3€/hab.) Forte baisse de rachat de matériaux en 2020
Déchèteries	27 €/hab.	- 6 %
ÉVÉNEMENTS MARQUANTS	- Passage en extension des consignes de tri - Travaux de mises aux normes de la déchèterie	

[1] Population SINOE (outil d'analyse concernant les déchets ménagers, destiné aux collectivités territoriales). Elle se base sur la population communale INSEE, avec une réévaluation tous les ans. Cette réévaluation annuelle peut créer une différence avec les populations INSEE publiées.

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

1. Territoire desservi

La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronnée a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion des collectivités suivantes :

- ✓ Communauté de Communes de Seille-et-Mauchères, créée le 1er janvier 1999 (20 communes, Secteur Nord)
- ✓ Communauté de Communauté de Communes du Grand Couronné, créée au 1er janvier 2003 (19 communes, Secteur Sud)
- ✓ SIVOM de Natagne et Chantereine, crée le 21 novembre 1994 (3 communes, Secteur Chantereine)

La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronnée regroupe 42 communes de la région Grand Est (Figure 1). Le territoire Seille et Grand Couronné se situe entre Nancy et Metz, à l'Est du Sillon Mosellan, au sein d'un espace dynamique, tout en conservant un caractère rural.

Figure 1 : Carte du territoire (populations au 1er janvier 2017)

Les populations utilisées dans la suite de ce document, notamment dans le calcul des ratios par habitant, sont les populations SINOE (outil d'analyse en ligne concernant les déchets ménagers, destiné aux collectivités territoriales). La population SINOE se base sur la population communale INSEE, avec une réévaluation tous les ans. Cette réévaluation annuelle peut créer une différence avec les populations INSEE publiées.

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

La population de la collectivité est en légère augmentation (Tableau 2). L'habitat est de type rural dispersé.

Tableau 2 : Evolution de la population SINOE entre 2019 et 2020

	Population SINOE	Évolution
2019	18 862 habitants	+ 0.3%
2020	18 929 habitants	

8 862 foyers ont été répertoriés dont **8 116** foyers de particuliers et **578** professionnels. Le reste des foyers comprend les administrations (145) et les associations (23).

Le nombre de foyers inscrit au service de gestion des déchets est en augmentation par rapport à 2019 :

Tableau 3: Evolution du nombre de foyers inscrit entre 2019 et 2020

	Nombre de foyers	Evolution
2019	8654	+ 2 %
2020	8862	

Cette augmentation du nombre de foyer inscrit peut s'expliquer en partie par les confinements de 2020 qui auraient poussé les usagers à utiliser davantage le service.

2. Bilans des charges et des recettes

2.1. Charges

2.1.1. Marchés des prestations en cours

Les marchés publics avec les prestataires de collectes et de traitement ont débuté le 1er janvier 2018 pour une durée maximale de 4 années. Les montants présentés (Tableau 4) peuvent varier suivant les tonnages effectifs et le cours des prix de rachats des matériaux.

Tableau 4 : Détails des coûts des contrats avec les prestataires du service.

Prestataires	Type contrat	Montant annuel 2020 TTC
ONYX VEOLIA	- Pré-collecte et collecte des DMR [2]secteur sud	**196 837.29 €**
	- Traitement des DMR secteur sud	**175 494.56 €**
	- Collecte et transport des recyclables (emballages et papiers) tous secteurs	**211 618.83 €**
PAPREC	- Traitement des recyclables (emballages et papiers)	**139 286.38 €**
	- Rachat des matériaux	**- 30 580.86 €**
MINERIS	- Collecte et transport du verre	**60 018.91 €**
TTM	- Traitement des cartons	**2 166.4 €**
	- Rachat des cartons	**- 3 237.52 €**
	-Traitement du polystyrène	**1415 €**
NANCY COMPOST	- Traitement des déchets vers	**2 219.9€**

[2] DMR : Déchets Ménagers Résiduels

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

LINGENHELD	- Traitement du bois	**19 620.84 €**
	- Traitement des gravats	**6 476.68 €**
DERICHEBOURG	- Rachat de ferrailles	**- 13 360.07 €**
SUEZ	- Traitement des déchets industriels banals	**76 692.86 €**
CHIMIREC	- Collecte et traitement des DMS	**16 988.64 €**
TOTAL CONTRATS PRESTATIONS		**861 657.84 €**

2.1.2. Investissements

Pour 2020, les amortissements ont un coût total de **67 711.50 € TTC**, ils concernent :

- La pré-collecte des DMR par l'achat des bacs pucés pour l'harmonisation du territoire. Ils sont amortis jusqu'en 2027.
- La collecte des DMR par l'achat du camion de collecte qui est amorti jusqu'en 2027.
- La pré-collecte des PAV par l'achat des bornes de tri qui sont amorties jusqu'en 2022 et l'installation de plateforme pour les PAV jusqu'en 2033.
- La collecte en déchèterie de par les bâtiments et l'infrastructure de la déchèterie qui sont amortis jusqu'en 2020.
- La structure par l'achat du logiciel de gestion des usagers STYX (amorti jusqu'en 2022) et ses formations.

Figure 2 : Répartition des amortissements

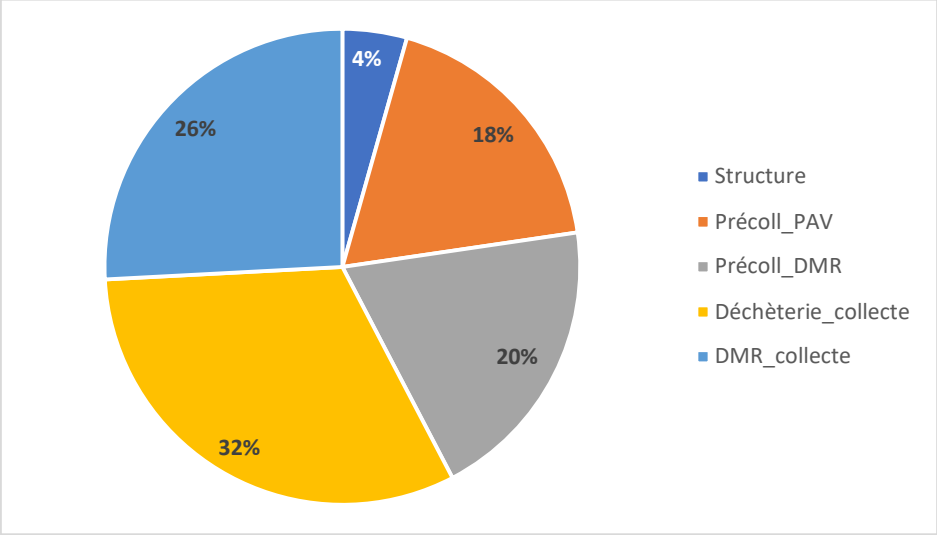

2.1.3. Nature des charges

Le coût total des charges pour 2020 est de **1,7M€**. Dans le détail, ce sont les charges de collecte (DM et PAV) qui ont le coût le plus élevé suivies de près par les charges de traitement (

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Figure 3).

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Figure 3 : Coût et répartition des charges

Postes des Charges	Euros (HT)
Collecte tous flux	647 393.77 €
Traitement tout flux (dont déchèterie convention)	645 281.53 €
Charges fonctionnelles	256 252.44 €
Transport (déchèterie communautaire)	60 415.72 €
Pré-collecte	65 838.37 €
Prévention	17 010.35 €
Total charges matrice (HT)	**1 692 193.18 €**

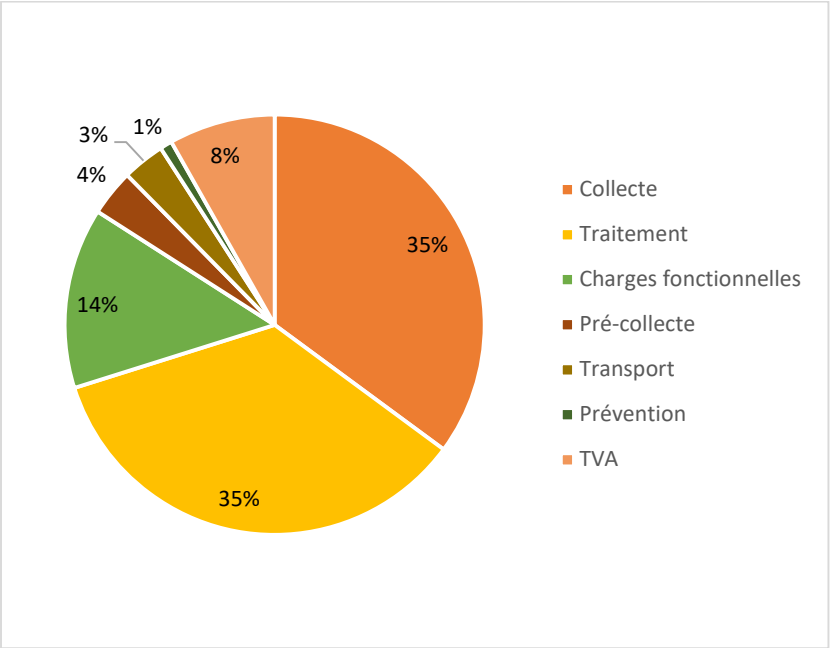

Les charges fonctionnelles correspondent aux charges de structure (par exemple : frais de gestion et de facturation des usagers) et de communication.

Par rapport à 2019, les charges ont diminué (- 4%). Les charges de collecte, traitement et prévention ont augmenté mais à l'inverse, il y a une diminution des charges fonctionnelles, de pré-collecte et de transport. La diminution la plus importante étant les charges fonctionnelles (-25%).

2.2. Recettes

Le total des recettes de 2020 est de **1.5M€**. La redevance incitative est la principale source de financement du service, soit **77 %** (Figure 4) :

Figure 4 : Répartition des recettes

Postes des recettes	En Euros
Redevance incitative *Dont facturation pro déchèterie*	1 196 813.11 € 6474 €
Vente de matériaux *Recyclables*	71 601.48 €
Ventes autres produits	4 507.99 €
Aides reprises aux investissements	13 129.80 €
Soutiens Citéo *Au geste de tri*	263 435.48 €
Total Recettes	**1 555 961.86 €**

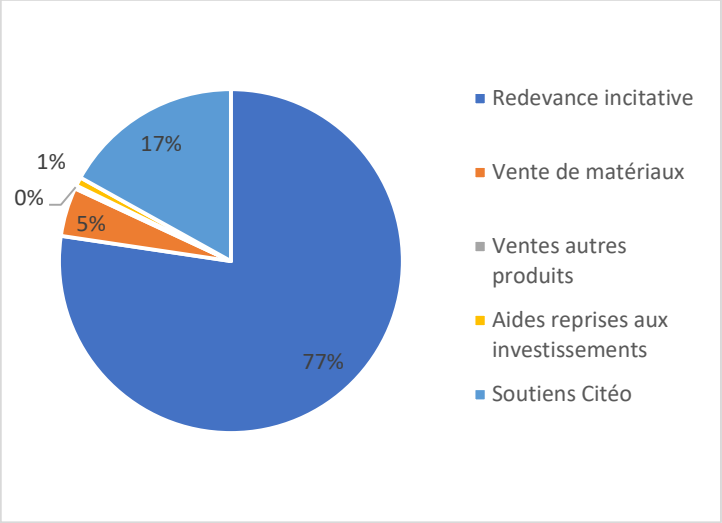

Par rapport à 2019, les recettes sont presque identiques. Malgré une baisse importante de la revente des matériaux (-29%) dû à certains prix de rachats qui ont fortement diminué, les soutiens attribués ont augmenté dû au passage à

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

l'extension des consignes de tri, ainsi qu'une légère hausse de la redevance ont permis de préserver les recettes perçues.

3. Prévention

3.1. Actions de prevention

3.1.1. Vente de composteurs

Une opération de promotion du compostage individuel est réalisée, en partenariat avec l'Ademe, sur le territoire depuis 2014. Elle a pour but de valoriser les fermentescibles en compost, réduisant ainsi les ordures ménagères des foyers de 30% (données ADEME).

La collectivité met en vente 2 types de composteurs à tarif avantageux : des composteurs en polyéthylènes de 400L à 32€ et des composteurs de 1 000L en bois à 40€. Ces derniers sont fabriqués par notre équipe d'insertion chaque hiver.

En 2020, 67 composteurs ont été vendus dont 42 composteurs de 1000L et 25 composteurs de 400L. Malgré le contexte sanitaire limitant les interactions avec les usagers, 7 composteurs ont été vendus en plus par rapport à 2019.

Le vente de composteur a totalisé une recette de **2 232€.**

3.1.2 Autres actions de prévention

Le service de gestion des déchets met à disposition des associations organisant des manifestations des bacs de pré-tri ainsi que des gobelets réutilisables. Les bacs et les gobelets sont rendus au service après la manifestation. Les gobelets manquants sont facturés à l'association.

En 2020, malgré les confinements, le service a pu prêter ces matériaux lors de 3 manifestations.

L'année 2020 a été particulière en raison du contexte sanitaire. Ainsi, les actions habituelles de prévention en contact avec le public n'ont pas pu être réalisées. Cependant, le service a régulièrement communiqué sur des pratiques de prévention des déchets via les réseaux sociaux (Facebook), le site internet de la Communauté de Communes et par des articles de presse tout au long de l'année.

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

4. Flux de Déchets

4.1. Déchets Ménagers Résiduels

4.1.1. Organisation du service

La collecte des DMR se fait en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire. Une partie du territoire est collectée en régie par notre équipe technique tandis que l'autre partie du territoire est collectée en prestation. De même, le traitement de ces DMR est différent suivant le secteur du territoire (Tableau 5) :

Tableau 5 : Gestion des ordures ménagères résiduelles

TERRITOIRE	PRECOLLECTE	COLLECTE	TRAITEMENT
Secteur Nord	Bacs pucés	**Porte-à-porte** Une fois par semaine **En régie**	**Enfouissement** Lesménils SUEZ
Secteur Chantereine		**Porte-à-porte** Une fois par semaine **En prestation** (ONYX VEOLIA)	**Incinération** Val'Ergie Ludres ONYX VEOLIA
Secteur Sud			

La collecte se fait une fois par semaine sur les communes et est répartie sur plusieurs jours pour l'ensemble du territoire (Tableau 6) :

Tableau 6 : Répartition des jours de collecte pour le territoire Seille et Grand Couronné

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Secteur Nord	Armaucourt Bey-sur-Seille Brin-sur-Seille Lanfroicourt Leyr	Grand Belleau Clémery Jeandelaincourt Sivry	Abaucourt-sur-Seille Nomeny Raucourt	Arraye-et-Han Chenicourt Eply Létricourt Mailly-sur-Seille Phlin Rouves Thezey-Saint-Martin
Secteur Sud et Chantereine	Agincourt Bouxières-aux-Chênes Bratte Dommartin-sous-Amance Eulmont Moivrons Villers-lès-Moivrons	Buissoncourt Cerville Erbéviller sur Amezule Gellenoncourt Haraucourt Lenoncourt Réméréville Sornéville Velaine-sous-Amance	Amance Champenoux Laître-sous-Amance Laneuvelotte Mazerulles Moncel-sur-Seille	

4.1.2. Données techniques

Collecte

La collecte se fait en régie pour le secteur Nord et en prestation pour le secteur Sud. Pour assurer la collecte, la régie possède un camion de type BOM [3]et emploie un chauffeur et un ripeur à temps plein.

[3] BOM : Camion Benne Ordures Ménagères

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Le nombre d'habitants et de foyers est différent entre ces deux secteurs (Tableau 7) :

Tableau 7 : Comparaison population et foyers entre les secteurs du territoire

	Régie	Prestation	Total territoire
Population desservie	7 836	11 093	18 929
Foyers particuliers	3 287	4 829	8 116
Foyers professionnels	292	286	578
Foyers administratifs	67	78	145
Foyers associatifs	8	15	23

En 2020, **124 669** levées ont été réalisées sur l'ensemble du territoire de la CCSGC, dont 48 695 levées pour le secteur Nord et 75 974 levées pour le secteur Sud.

Dans la part fixe de la redevance incitative facturée aux habitants, 12 levées sont facturées à l'année. Au-delà, des levées supplémentaires sont facturées suivant le tarif en vigueur. Les résultats actuels (Tableau 8) montrent que presque la moitié des foyers font lever leur bac plus de 12 fois dans l'année :

Tableau 8: Répartition des levées annuelles

TOTAL	Avec plus de 12 levées annuelles	Avec moins 12 levées annuelles	Avec 12 levées annuelles
Nombre de bacs	**3925**	**3558**	**862**
Pourcentages	**47%**	**43%**	**10%**

Les secteurs collectés présentent des tonnages de DMR collectés différents, bien que le nombre d'habitants entre ces secteurs ne soit pas le même, le ratio de kg de DMR par habitant montre une différence entre ces secteurs (Tableau 9) :

Tableau 9 : Population desservie en 2020 et tonnages annuels correspondant

	Secteur Nord (régie)	Secteurs Sud et Chantereine (prestation)
Population desservie	**7 836 hab.**	**11 093 hab.**
Tonnages annuels	**916 t**	**1 431 t**
Tonnages annuels par habitant	**117 kg/hab.**	**129 kg/hab.**

Les tonnages présentés sont issus des pesées des camions en entrée de centre de traitement.

Sur le secteur Nord, le tonnage de DMR ainsi que le tonnage par habitant ont augmenté (+9%) par rapport à 2019 mais restent inférieur à celui du secteur sud.

Le tonnage de DMR ainsi que le tonnage par habitant du secteur Sud a diminué par rapport à 2019. Ces tonnages avaient déjà diminué entre 2018 et 2019.

Sur l'ensemble du territoire, le tonnage de DMR par habitant à légèrement augmenté (Tableau 10 : Comparaison des ratios de DMR entre 2019 et 2020 en fonction du secteur :

Tableau 10 : Comparaison des ratios de DMR entre 2019 et 2020 en fonction du secteur

Année	Ratio de déchets par habitant Secteur Nord	Ratio de déchets par habitant Secteur Sud	Moyenne du ratio de déchets DMR par habitants	Taux de variation
2019	107 kg/hab.	132 kg/hab.	121 kg/hab.	**+ 2 %**
2020	117 kg/hab.	129 kg/hab.	124 kg/hab.	

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Traitement

Contrairement à 2019, où les taux d'incinération et d'enfouissement étaient quasiment identiques à l'année précédente, en 2020, le taux d'enfouissement a légèrement augmenté et le taux d'incinération a légèrement baissé (Figure 5) :

Figure 5: Répartition des flux de DMR selon leur traitement

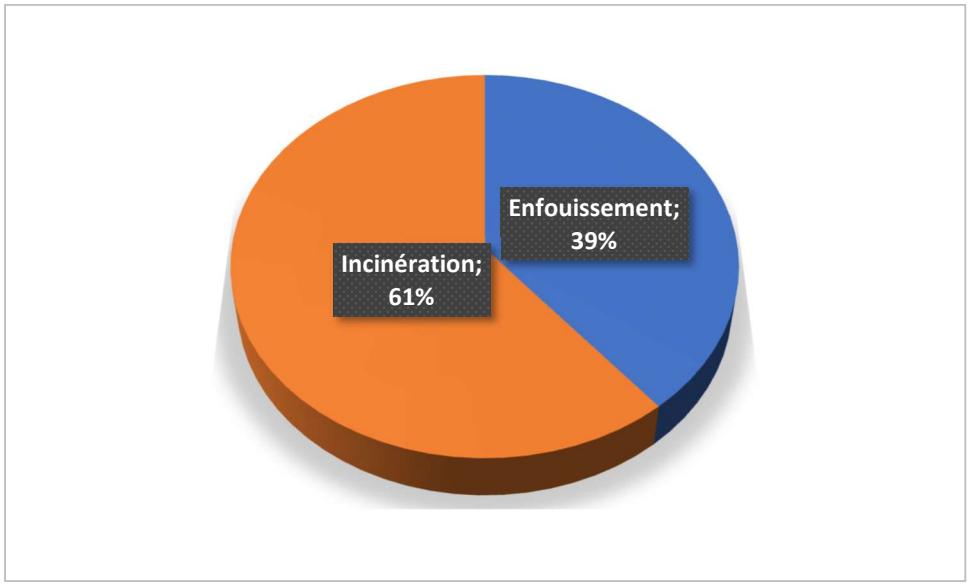

4.1.3. Données financières

Pour 2020, le coût de pré-collecte, collecte et traitement des déchets ménagers résiduels est de **610 232.59€**. La collecte possède le coût le plus élevé (51%) suivi de près par le coût de traitement (Figure 6) :

Figure 6 : Répartition des coûts des DMR

DMR	Coût (TTC)
Pré-collecte	18 216.57 €
Collecte	308 065.73 €
Traitement	283 950.29 €
TOTAL	**610 232.59 €**

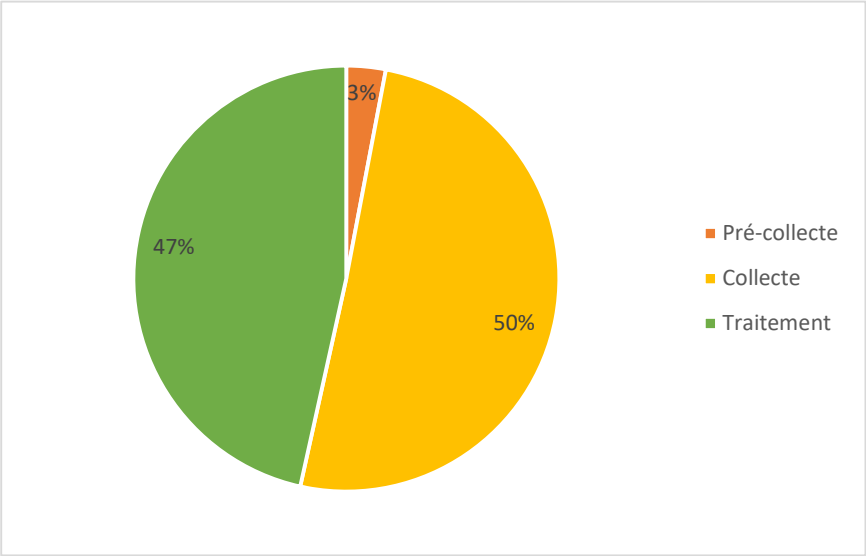

Par rapport à 2019, le coût des DMR a diminué en partie par la fin d'investissements importants comme l'achat de bacs pucés.

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Coût aidé

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité lorsque les soutiens, reventes et aides ont été déduits du coût total.

Pour les DMR, le coût aidé est plus important en prestation en €/hab. et en €/tonne qu'en régie (Tableau 11). Ceci s'explique en partie par le fait que les coûts de prestation ont augmenté à la suite de la révision annuelle des prix.

Tableau 11: Comparaison des coûts aidés entre les secteurs du territoire

	Régie	Prestation
€/hab.	32.96	37.19
€/tonne	282.03	315.81

Dépôts sauvages

Le service de gestion des déchets constate régulièrement des abandons de déchets, déposés devant les conteneurs destinés à la collecte des recyclables, sur ses points tri.

Certains contrevenants ont pu être identifiés et des plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie. *Pour rappel, le pouvoir de police du Maire n'ayant pas été transféré à la Communauté de Communes, il appartient au Maire ou à ses adjoints de déposer plainte, car la CCSGC ne peut pas intervenir directement.*

Depuis 2019, la communauté de communes a engagé un agent à temps complet pour le nettoyage des points d'apports volontaire. Cet agent assure entre autres un nettoyage hebdomadaire des points tri et des dépôts sauvages qui sont apportés à la déchèterie à Nomeny. Les volumes de déchets sont estimés à 5 m3/semaine. Le coût de ce nettoyage est estimé à plus de 30 000 €/an.

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

4.2. Collecte selective

4.2.1. Organisation du service

Les recyclables secs sont collectés en 3 flux : les emballages, les papiers et le verre. L'harmonisation de la collecte de ces flux est effective depuis le 1er janvier 2018.

Au 1er janvier 2020, le flux des emballages est passé en extension des consignes de tri, tous les emballages sont acceptés dans les conteneurs à emballages et triés au centre de tri.

La collecte se fait en points d'apport volontaire (PAV) (Tableau 12).

Tableau 12 : Organisation de la collecte sélective des recyclables secs

FLUX	PRÉCOLLECTE	COLLECTE	TRAITEMENT	VALORISATION	TRAITEMENT DES REFUS
Papiers	PAV Conteneur bleu	Une fois par semaine En prestation ONYX VEOLIA	**Tri** Centre de tri PAPREC Custines	**Recyclage** Différents recycleurs	**CSR**[4]
Emballages	PAV Conteneur jaune	Deux fois par semaine En prestation ONYX VEOLIA	**Tri** Centre de tri PAPREC Dieulouard	**Recyclage** Différents recycleurs	**CSR**
Verre	PAV Conteneur vert	Une semaine sur deux En prestation MINERIS		**Recyclage** SGS St Menge	

4.2.2. Données techniques

Le territoire de la Communauté de Commune comprend un total de 67 points d'apport volontaire (PAV), avec au minimum un par commune. Chaque PAV est équipé d'au moins un conteneur de chaque flux.

Tableau 13 : PAV en 2019 par flux de déchets

	Papiers	Emballages	Verre
Nombre de conteneurs	72	90	72
Nombre d'habitants par conteneur	263 hab.	210 hab.	263 hab.
Tonnages collectés	461 t	591 t	878 t

De nouveaux conteneurs ont permis de remplacer des conteneurs déjà présents et trop abimés. Il n'y a donc pas d'ajout de conteneur en 2020.

Les papiers et emballages sont collectés par notre prestataire ONYX VEOLIA au minimum :

- 1 fois par semaine pour les papiers
- 2 fois par semaine pour les emballages.

Les verres sont collectés tous les 15 jours par notre prestataire MINERIS.

Le verre reste le tonnage collecté le plus important (Figure 7) :

[4] CSR : combustible solide de récupération. Les refus de tri sont incinérés dans les cimenteries en compléments d'autres combustibles.

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Figure 7 : Répartition des recyclables collectés en points d'apport volontaire

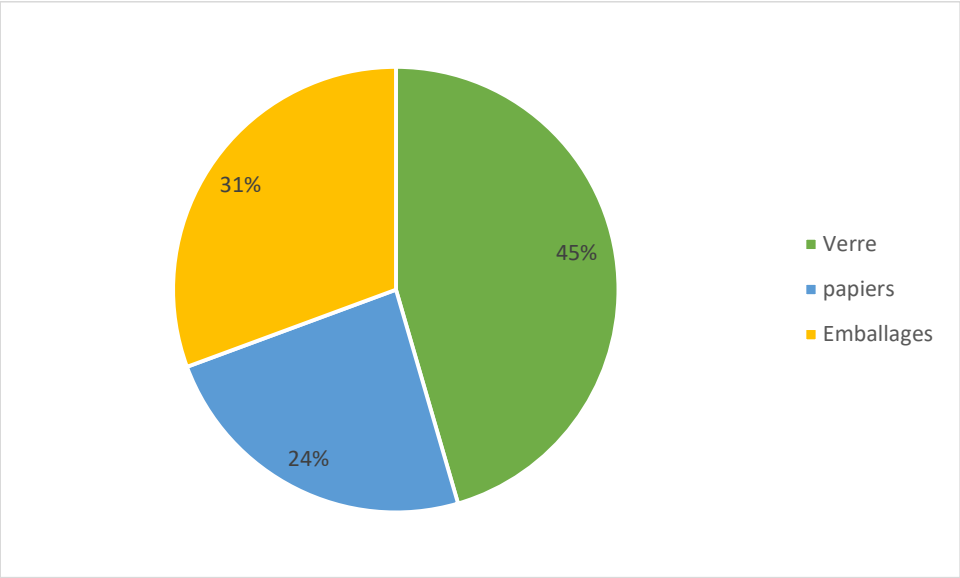

Par rapport à 2019, les tonnages collectés ont augmenté pour les emballages **(+20%)** et le verre **(+6%)** et ont diminué pour les papiers **(-15%)** (Figure 8).

Figure 8: Evolution des tonnages collectés des flux de recyclables secs

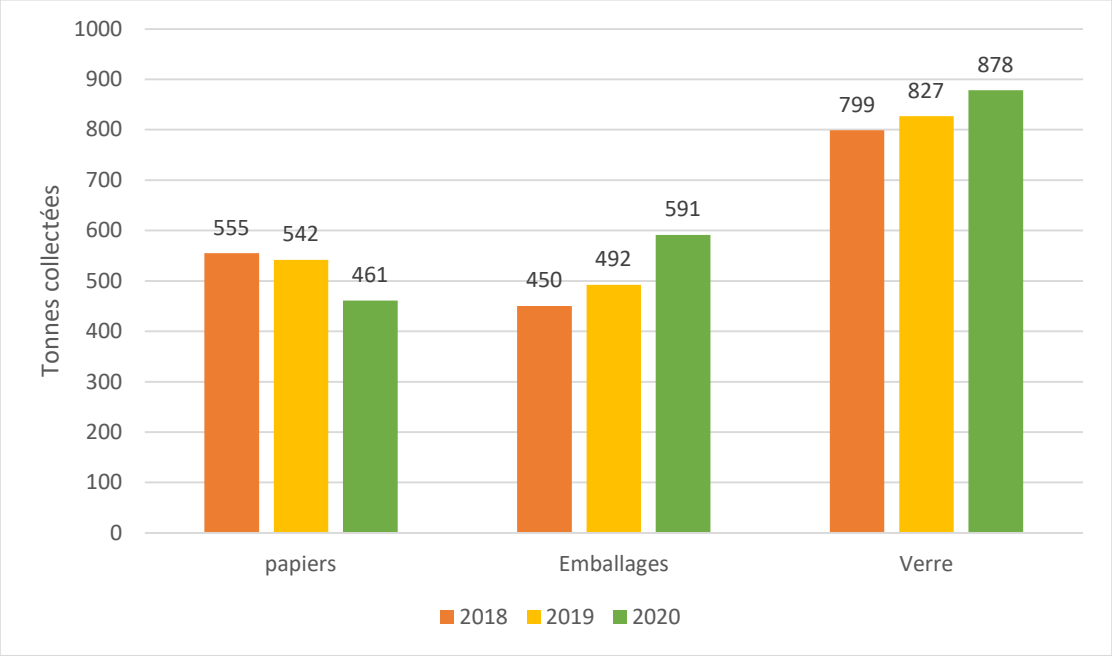

L'augmentation des tonnages des emballages est principalement liée au passage aux extensions des consignes de tri (ECT).

Entre 2018 et 2019, les tonnages de papiers collectés étaient déjà en baisse, suivant la tendance nationale. L'année 2020 semble avoir accentué cette diminution.

La diminution importante du papier collecté peut aussi s'expliquer en partie par la crise sanitaire. En effet, pendant le premier confinement, la distribution des publicités en format papier avait été suspendue et beaucoup d'informations sont restées par la suite au format numérique.

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Valorisation

Les déchets issus des points d'apport volontaire sont envoyés :

- Soit au centre de tri (Paprec Custines pour les papiers, Paprec Dieulouard pour les emballages) pour y être triés par matériaux avant envoi chez les recycleurs
- Soit directement chez le recycleur pour le verre (Sebalco St Menge)

En 2020, en moyenne, 79% des emballages et 92% des papiers collectés ont pu être valorisés. Le verre est valorisé entre 99 et **100%.**

Figure 9 : Caractérisation des emballages en 2020

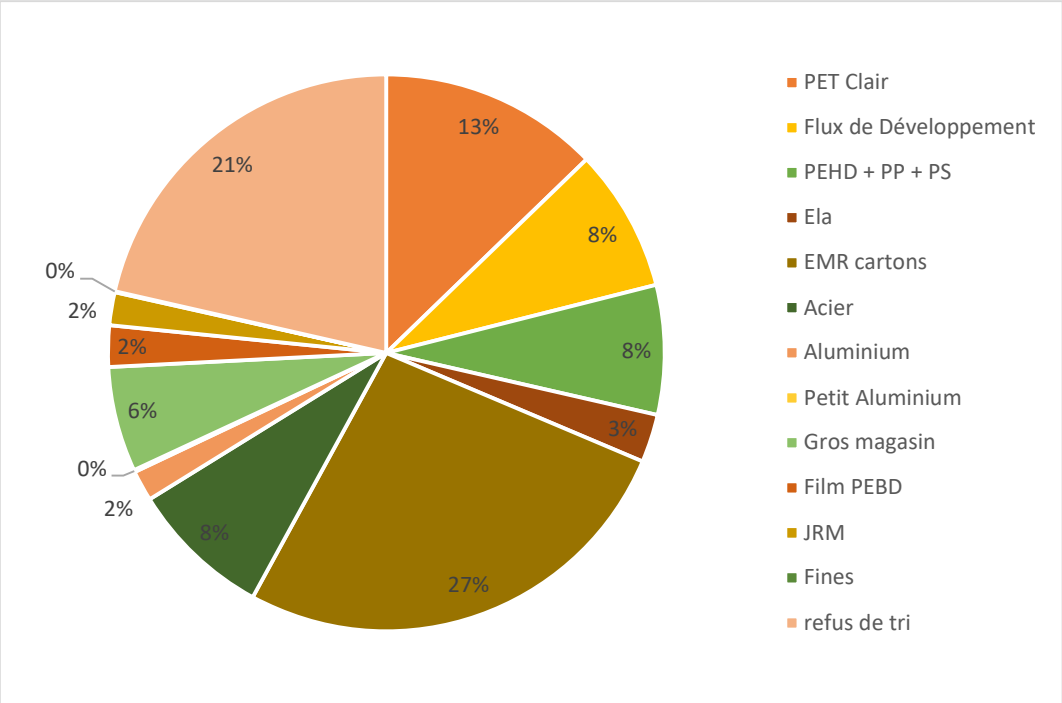

Le flux de développement correspond aux nouveaux flux acceptés par l'extension des consignes de tri, à savoir : les nouveaux emballages valorisés, les PET foncés et le PVC.

Refus de tri

Parmi les déchets envoyés au centre de tri, certains ne peuvent pas être valorisés, ils sont alors considérés en refus de tri. Ces déchets viennent d'erreur de tri (les bouteilles encore remplies de liquides ou emballages imbriqués par exemple) ou d'incivilités qui concernent plutôt des déchets de types ordures ménagères (couches, déchets alimentaires) qui sont mis directement dans les conteneurs de tri.

En 2020, le taux global de refus de tri est de **21%** pour les emballages et de **7%** pour les papiers. Les taux de refus ont fortement varié au cours de l'année 2020 avec notamment une importante augmentation des refus lors du premier confinement Covid de mars 2020.

Les **refus de tri** représentent un coût pour la collectivité :

- Ils sont collectés et triés au prix des recyclables, plus élevé que celui des ordures ménagères
- Ils ne sont pas revendus et ne font pas l'objet des soutiens financiers qui permettent de faire baisser les coûts des recyclables
- Ils sont donc traités au prix fort. Ces déchets coûteraient moins à la collectivité s'ils étaient collectés directement avec les ordures ménagères.

Ci-dessous, des exemples de refus de tri retrouvés fréquemment lors des caractérisations au centre de tri :

12 caractérisations par année sont réalisées au Centre de Tri Paprec à Dieulouard portant sur les emballages et les papiers. Chaque flux est trié indépendamment. Ces caractérisations permettent, entre autres, de mettre en évidence les refus de tri. La communication autour du tri peut alors être axée en fonction de ces résultats.

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Figure 10 : Evolution du taux moyen de refus de tri des emballages de 2012 à 2020

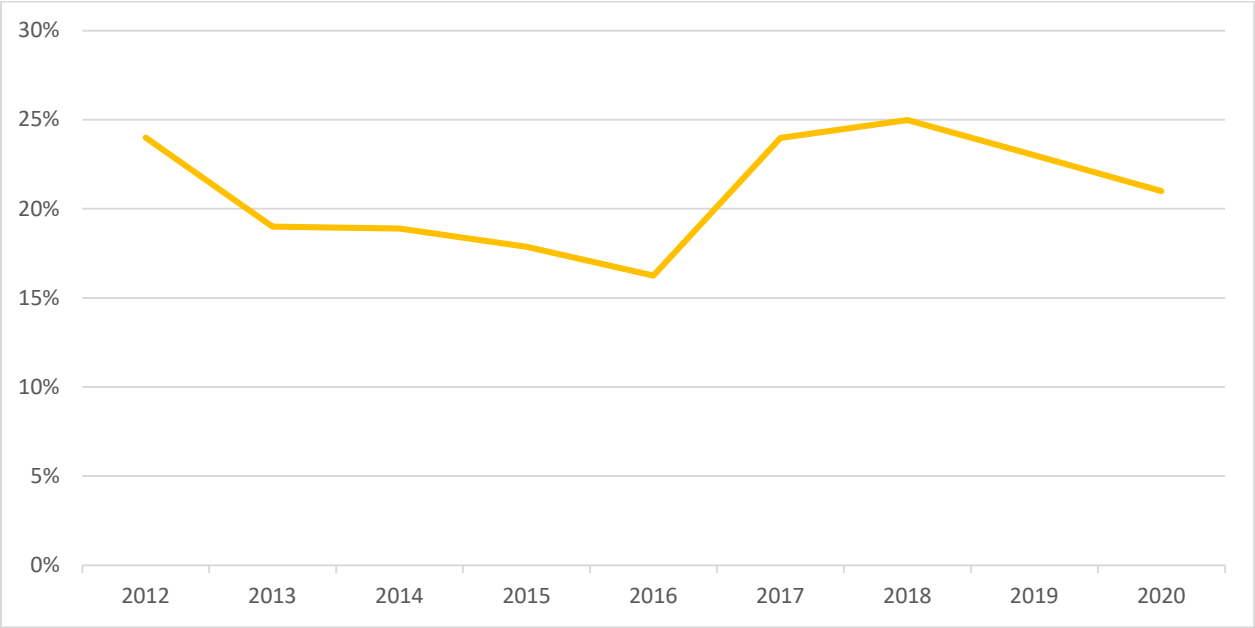

Depuis 2018, le taux de refus de tri des emballages est de nouveau en baisse tandis que le taux pour les papiers a augmenté. Malgré tout, les papiers font moins l'objet d'erreurs de tri (Figure 11) :

Figure 11 : Evolution du taux moyen de refus de tri des papiers de 2012 à 2020

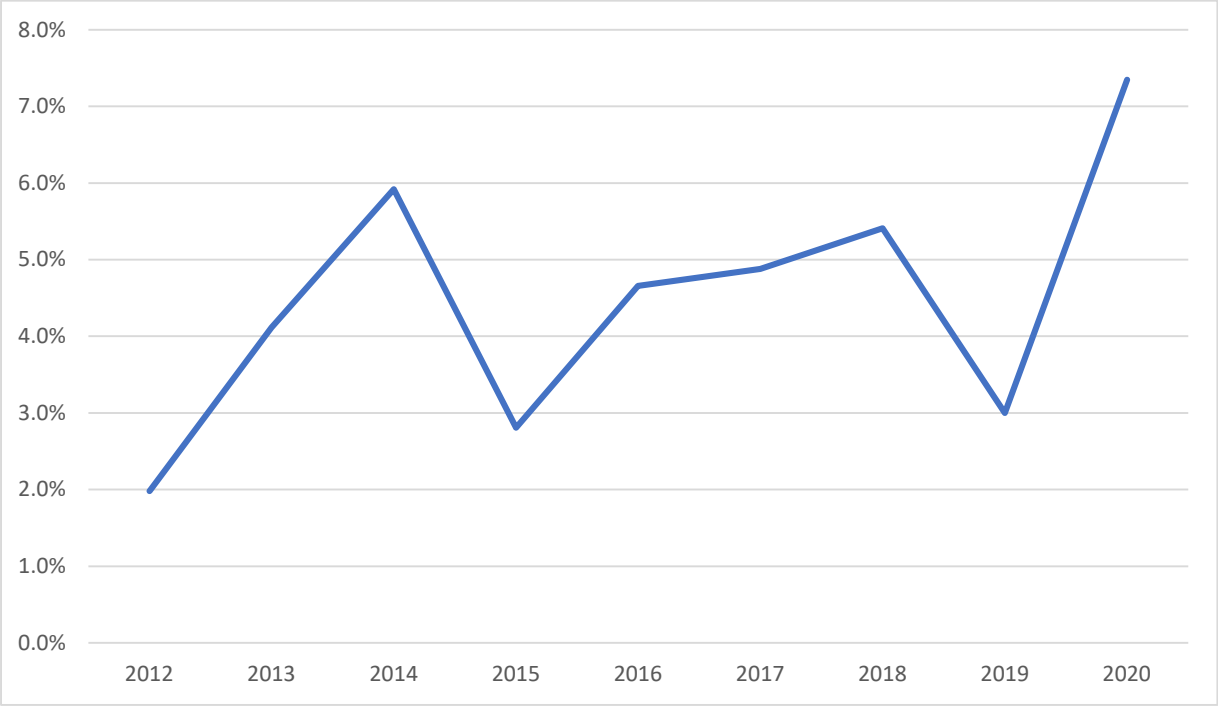

Actions pour le tri

Avec l'harmonisation des consignes de tri en 2018 et l'extension des consignes en 2020, des animations ont continué à être réalisées sur les points tris et dans les écoles pour prévenir des changements et sensibiliser les habitants au tri. La collecte des corps creux (plastiques, métaux, briques alimentaires) et corps plats (cartonnettes et papiers) est devenue une collecte d'emballages dans le conteneur jaune (plastiques, métaux, cartonnettes, briques alimentaires) et de papiers, dans le conteneur bleu (journaux, revues et magazines).

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Textiles

Des conteneurs à textiles sont situés sur plusieurs PAV du territoire. Ils appartiennent à l'association Le Relais Lorraine qui s'occupe de les collecter et de les acheminer dans un centre de tri à Allain. Cette prestation est totalement gratuite pour la collectivité.

La convention avec le Relais est effective depuis 2014.

En 2020, environ 74 tonnes de textile ont été collectées contre 82 tonnes en 2019. La crise sanitaire a en partie réduit ces tonnages car les conteneurs sont restés inaccessibles 2 à 3 mois lors du 1er confinement.

4.2.3. Données financières

Le coût total de la collecte et du traitement des recyclables en 2020 est de **455 710€**. La collecte des recyclables possède le coût le plus important (Figure 12) :

Figure 12 : Répartition des coûts des recyclables

Recyclables	Coût (TTC)
Pré-collecte	48 522.64 €
Collecte	271 637.74 €
Traitement	139 286.38 €
Total	**459 446.76 €**

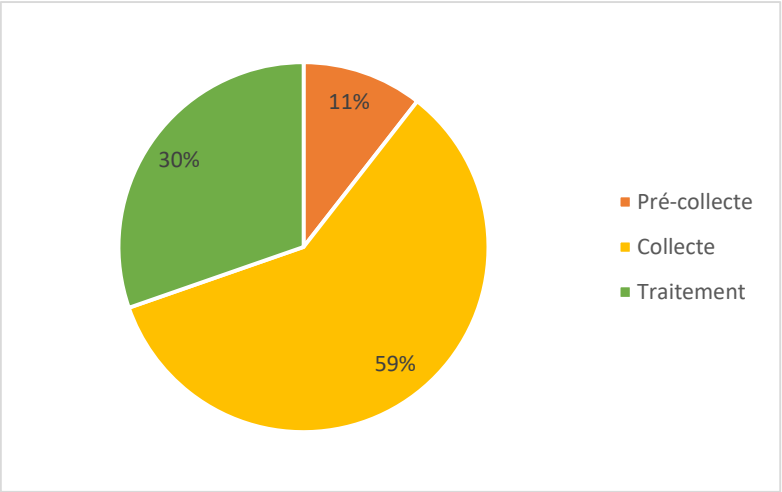

Par rapport à 2019, tous les coûts ont augmenté. Le coût de pré-collecte a augmenté par l'investissement dans de nouveaux conteneurs afin de remplacer les conteneurs trop abimés du parc de PAV. Les coûts de collecte et de traitement ont augmenté avec la révision annuelle des prix.

Le coût est cependant compensé en partie par la revente des matériaux recyclables et des soutiens accordés pour ce recyclage.

Soutiens Citéo

L'organisme Citéo attribue des soutiens aux collectivités principalement basés sur les matériaux recyclés. Quelques soutiens sont également accordés pour les actions de sensibilisation mises en place. En 2020, un total de **256 009€** a été accordé au service de gestion des déchets.

Ainsi, le coût aidé en €/hab. est faible pour ces flux de recyclables mais le coût aidé en €/tonne reste élevé en 2020 pour les emballages et les papiers (Tableau 14) :

Tableau 14 : Comparaison des coûts aidés entre les flux de recyclables

Coûts aidés (HT)	Verre	Emballages	Papiers
€/hab.	2.34	4.45	2.96
€/tonne	50.41	142.35	121.42

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Référence de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Aide au tri accessibilité personnes à mobilité réduites

Une convention a été mise en place en 2014 sur certaines communes concernant l'aide à l'accessibilité des points tri pour les personnes à mobilité réduite. La commune vient en aide aux personnes à mobilité réduite en envoyant un agent communal emmener les déchets recyclables au point tri à la place de l'habitant. La commune bénéficie alors d'une aide financière de la part de la communauté de communes à hauteur de 50€ par personne aidée.

En 2020, **150**€ ont été versés aux communes. Ce service n'a pas été renouvelé lors du nouveau mandat, il n'était donc valide que jusqu'à la fin du 1er semestre 2020.

4.3. Déchèteries

4.3.1. Organisation du service

Les accès en déchèterie dépendent des secteurs du territoire, les habitants n'ont pas accès aux mêmes déchèteries :

- Les habitants du secteur Nord ont accès à la déchèterie communautaire, située à Nomeny.
- Les habitants du secteur Sud ont accès par convention aux déchèteries de la Métropole du Grand Nancy.

La convention mise en place avec la Métropole ne permet pas l'accès à ces déchèteries pour les déchets verts (ceci permet un tarif d'accès amoindri). Pour ces derniers, les habitants ont accès aux plateformes de Déchets Verts des STEP[5] de Buissoncourt, Laître-sous-Amance et Moncel-sur-Seille.

4.3.2. Données techniques

Déchèterie communautaire

Cette déchèterie est en régie pour la collecte et le transport des déchets.

Tableau 15 : Tonnages collectés par flux de déchèterie en 2020

	Cartons	Déchets verts	Ferrailles	Gravats	Bois	DIB (tout-venant)	DEEE[6]	Déchets dangereux	Polystyrène
Tonnages collectés	**108**	**444**	**136**	**563**	**449**	**795**	**72**	**30**	**3**
TOTAL	**2 599 tonnes avec gravats**								
	238 kg / hab. (137 kg / hab. hors gravats[7])								

Les horaires d'ouverture de la déchèterie communautaire sont :

Été (du 1er mai au 31 octobre) :

- Du mercredi au samedi, de 8h à 12h et de 13h à 18h
- Le dimanche de 8h à 12h

Hiver (du 1er novembre au 30 avril) :

- Du mercredi au samedi, de 9h à 12h et de 13h à 17h
- Le dimanche de 9h à 12h.

[5] Stations d'épuration
[6] Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
[7] L'ADEME utilise des tonnages hors gravats pour les comparaisons entre collectivités

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Entre 2019 et 2020, les tonnages collectés en déchèterie ont diminué (Tableau 16) :

Tableau 16 : Comparaison du tonnage de déchets produits en déchèterie communautaire entre 2019 et 2020

Année	Tonnage	Taux de variation
2019	2744	- **5%**
2020	2599	

Les tonnages avaient déjà diminué entre 2018 et 2019, cette baisse est plus accentuée entre 2019 et 2020.

En détaillant davantage, ce sont les flux de gravats, de DIB et de déchets verts qui ont les baisses de tonnages collectés les plus importantes. Les autres flux sont plutôt constants par rapport à l'année précédente. On peut donc penser que les conditions sanitaires sont l'une des explications de ces diminutions avec la fermeture de la déchèterie en mars due au confinement ainsi qu'à la réduction de beaucoup d'activités comme des rénovations ou des constructions.

Déchèterie convention

Les habitants du secteur Sud ont accès par convention aux 9 déchèteries du Grand Nancy pour la période 2017 à 2020. Cette prestation nous est facturée 13,30 € par habitant (tarif bloqué depuis 2017). Les tonnages attribués à la CCSGC sont obtenus par estimation en fonction du nombre de passages des habitants de la communauté de communes, qui représentent environ 3.5% du total des passages.

- Tonnages 2019 : 1437 tonnes soit 139 kg / hab.
- Tonnages 2020 : 1295 tonnes soit 125 kg/hab.

Ces résultats sont à prendre avec précautions et ils ne peuvent pas être comparés avec les résultats de la déchèterie communautaire.

Déchets verts

Des plateformes de déchets verts sont accessibles en libre-accès sur les communes de Buissoncourt, Laître-sous-Amance et Moncel-sur-Seille au niveau des stations d'épuration pour les habitants du secteur sud.

Ces déchets sont co-compostés sur place avec des boues des stations d'épuration. Notre service assainissement met ce compost à disposition (après analyses répondant aux normes règlementaires) de la population du territoire.

Il est compliqué de récupérer des données sur les tonnages ou les mètres cubes déposés pour des raisons techniques, nous n'avons pas pu avoir ces données pour 2020.

Encombrants

Etant donné le contexte sanitaire de 2020 et afin de réduire le coût de ce service, la collecte des encombrants a été suspendue pour cette année. Un groupe de travail d'élus réfléchit sur un fonctionnement différent de ce service pour les années suivantes.

4.3.3. Données financières

Le coût total des déchèteries est de **454 099 €**, dont 119 460 € pour la convention avec les déchèteries du Grand Nancy, 15 600 € pour le broyage des déchets verts des plateformes au STEP et 319 038 € pour la déchèterie communautaire.

Pour la déchèterie communautaire, nous avons le détail des coûts de collecte, transport et traitement (Figure 13). Le coût de traitement des déchets est le coût le plus élevé (43%). Le coût de collecte correspond au haut de quai, c'est-à-dire, les coûts de maintenance de la déchèterie et de l'accueil des usagers.

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Figure 13 : Répartition des coûts de la déchèterie communautaire

Déchèterie communautaire	Coût (TTC)
Collecte	115 963.46 €
Transport	65 068.76 €
Traitement	138 006.35 €
Total	**319 038.57 €**

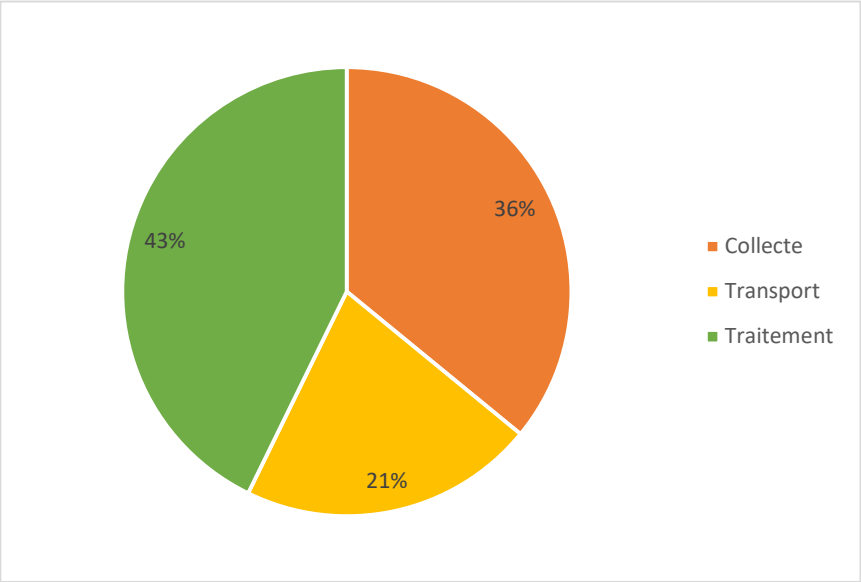

Par rapport à 2019, le coût total de la déchèterie communautaire a légèrement diminué par la baisse des coûts de transport et traitement (baisse des tonnages). Les coûts de collecte ont légèrement augmenté (investissements pour travaux).

Les coûts aidés pour ces déchèteries montrent que la déchèterie communautaire à un coût supérieur à la convention avec le Grand Nancy :

Tableau 17: Comparaison des coûts aidés entre les deux types de déchèterie

Coûts aidés (HT)	Déchèterie convention	Déchèterie communautaire
€/hab.	15.34	37.98
€/tonne	122.78	161.92

Facturation des professionnels

Certains flux de déchets de déchèterie sont facturés aux professionnels suivant les m^3 déposés à la déchèterie communautaire. En 2020, **6 474€** ont été facturées aux professionnels.

Recettes de vente de matériaux

Une partie des matériaux de la déchèterie communautaire peut être revendue et un soutien de la part de Ecosystem pour la reprise des OCAD3E est accordé à la collectivité. Ce qui fait pour la déchèterie communautaire, un total de **21 596.84 €** de recettes.

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

5. Bilan technique du service

5.1. Evolution des tonnages collectés

Un total de **7608 tonnes** de déchets (hors gravats), soit **8 171** tonnes avec gravats, ont été collectés en 2020. Cela correspond en moyenne à **402 kg/hab.** (431 kg/hab. avec gravats) (Tableau 18) :

Tableau 18 : Comparaison du taux de déchets produits entre 2019 et 2020

Année	Ratios de déchets par habitants	Taux de variation
2019	412 kg/hab.	**- 2%**
2020	402 kg/hab.	

En observant le détail du ratio kg/hab. par flux (Figure 14), on peut voir que tous les flux n'ont pas suivi la même évolution depuis 2017 :

Figure 14 : Evolution des ratios kg/hab. entre 2017 et 2020

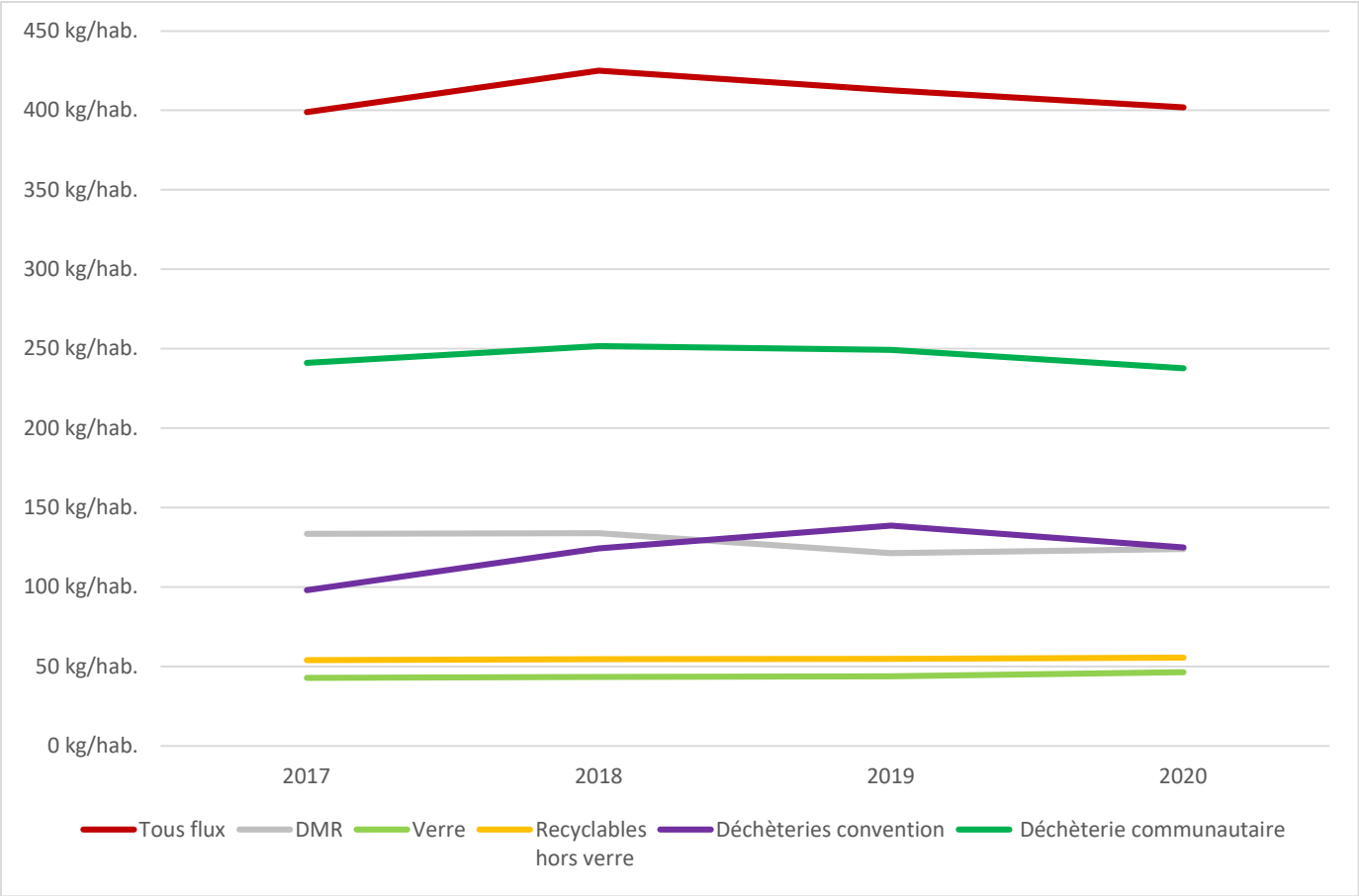

Tous flux réunis, la tendance du ratio au kg/hab. à une tendance en baisse.
Depuis 2017, il y a une légère augmentation du ratio kg/hab. pour les flux de recyclables et du verre. Le flux des DMR et de la déchèterie communautaire suivent une tendance en baisse malgré leur légère hausse en 2018.
A noter que 2019 correspond à l'année où l'harmonisation de la redevance avec des bacs pucés a été établie sur l'ensemble du territoire.

5.2. Comparaison à d'autres territoires

Le ratio des DMR et du poids total par habitant (Tableau 19) sont bien inférieurs aux autres collectivités y compris celles en redevance incitative[8].

La collectivité est supérieure aux données de comparaison pour le ratio kg/hab. pour les flux de verre et de déchèterie communautaire.

Pour les recyclables secs, il n'y a pas de précision si les territoires comparés sont en extension des consignes de tri ou non. Des données de ce type ne sont pas encore disponibles, il est donc possible que le fait d'être en ECT soit un facteur expliquant un ratio élevé comparé à la Lorraine Rural et au département. Ce ratio reste cependant dans la moyenne quand on le compare au Grand Est en TI.

Concernant l'écart élevé pour la déchèterie communautaire, cela s'explique en partie par le faible ratio de DMR par habitant et que certains professionnels passent en tant que particuliers à la déchèterie.

Un système de passage par badge est mis en place en 2021 qui devrait permettre une baisse de tonnage en déchèterie.

Tableau 19 : Comparaison des ratios en kg/hab. à d'autres territoires

	CCSGC	Grand Est en TI	Lorraine Rural	54
DMR (kg/hab.)	**124**	132	215	243
Verre (kg/hab.)	**46**	43	36	27
Recyclables secs (kg/hab.)	**56**	67	44	43
Déchèterie convention (kg/hab.)	**125**	198	157	127
Déchèterie communautaire (kg/hab.)	**238**			
Total (hors gravats) (kg/hab.)	**402**	**469**	**461**	**479**

[8] Données de comparaison 2017 (seules valeurs connues à la rédaction du rapport)

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

6. Bilan financier du service

6.1. Couverture des charges par les produits

Le financement du service par la redevance incitative doit normalement permettre l'équilibre entre les charges et les produits, ce qui n'est pas le cas pour 2020 dans notre collectivité (Tableau 20) :

Tableau 20 : Couverture des charges par les produits

	En euros	En euros TTC/Hab.
Coûts aidés TTC	**1 466 462.11 €**	**77.47 €**
RI	1 188 678.44 €	62.8 €
Facturation déchèterie des professionnels	6 474 €	0.34 €
Ecart	- **271 309.67 €**	- 14.33 €
Taux de couverture	**81 %**	

Le financement par la RI et la facturation de la déchèterie aux professionnels recouvrent **81** % des charges. Ils sont insuffisants pour couvrir l'ensemble des charges du service. Ainsi, le service a un déficit de **271 310 €** en 2020 qui a été couvert par l'excédent des années précédentes.

Quand on observe le recouvrement des charges par les ventes de matériaux, les aides et les soutiens (Figure 15), on constate qu'ils sont insuffisants :

Figure 15 : Recouvrement des charges par les produits pour chaque flux

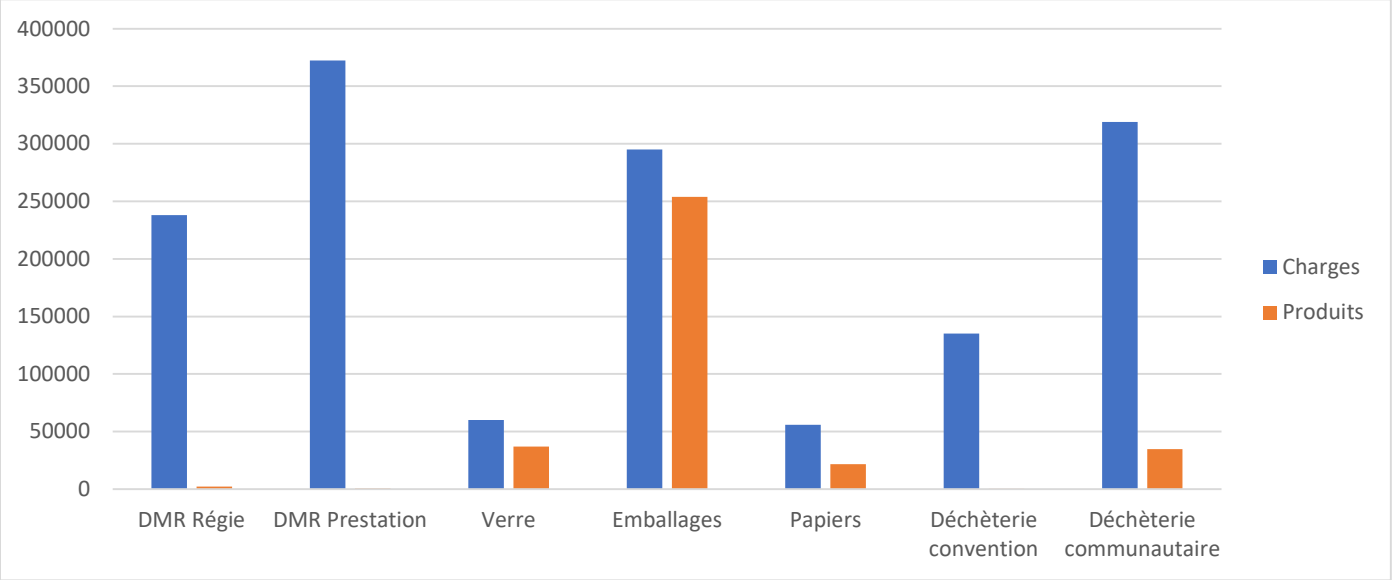

La ventes de matériaux issus des recyclables ainsi que les soutiens permettent de couvrir une partie importante de leurs charges. Cependant, les prix de rachat ont diminué au cours de l'année ce qui ne permet pas d'envisager un équilibre entre les charges et les produits de ces flux.

6.2. Coûts aidés par flux de déchets

Les coûts aidés par flux de déchets en €HT/tonne et en €HT/hab. présentent une répartition différente (Figure 17 - Figure 16) :

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Figure 17 : Répartition des coûts aidés en €HT/tonne par flux

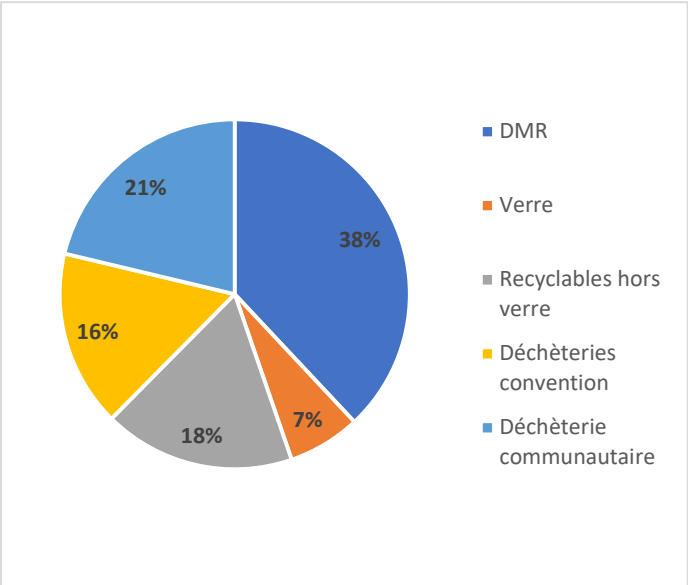

Figure 16 : Répartition des coûts aidés en €HT/hab. par flux

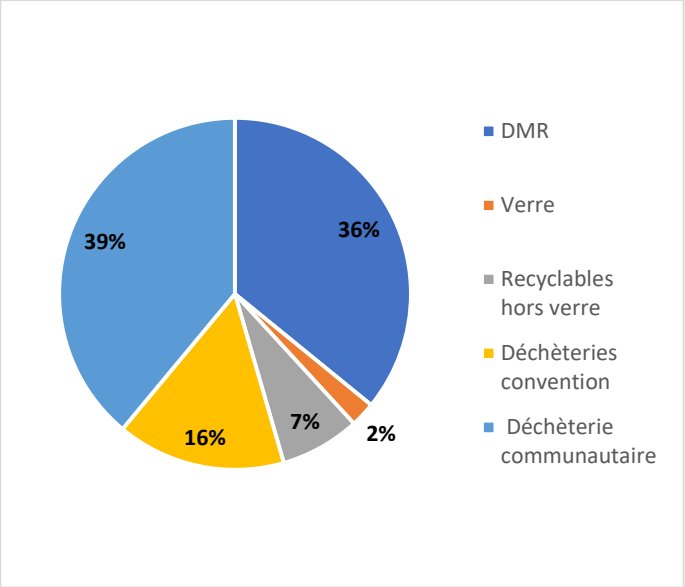

Les DMR et la déchèterie communautaire sont les flux dont le coût aidé en €HT/tonne est le plus important. Il en est de même en €HT/habitant.
Les flux de recyclables et de verre ont une répartition en €HT/hab. moins élevée qu'en €HT/tonnes.
Depuis 2017, les coûts aidés en €HT/tonne sont en hausse (Figure 18). Le flux des recyclables secs est celui qui a la plus forte augmentation dû en grande partie aux prix de rachats de matériaux qui ont beaucoup diminué ces deux dernières années.

Figure 18 : Evolution des coûts aidés en €HT/tonne

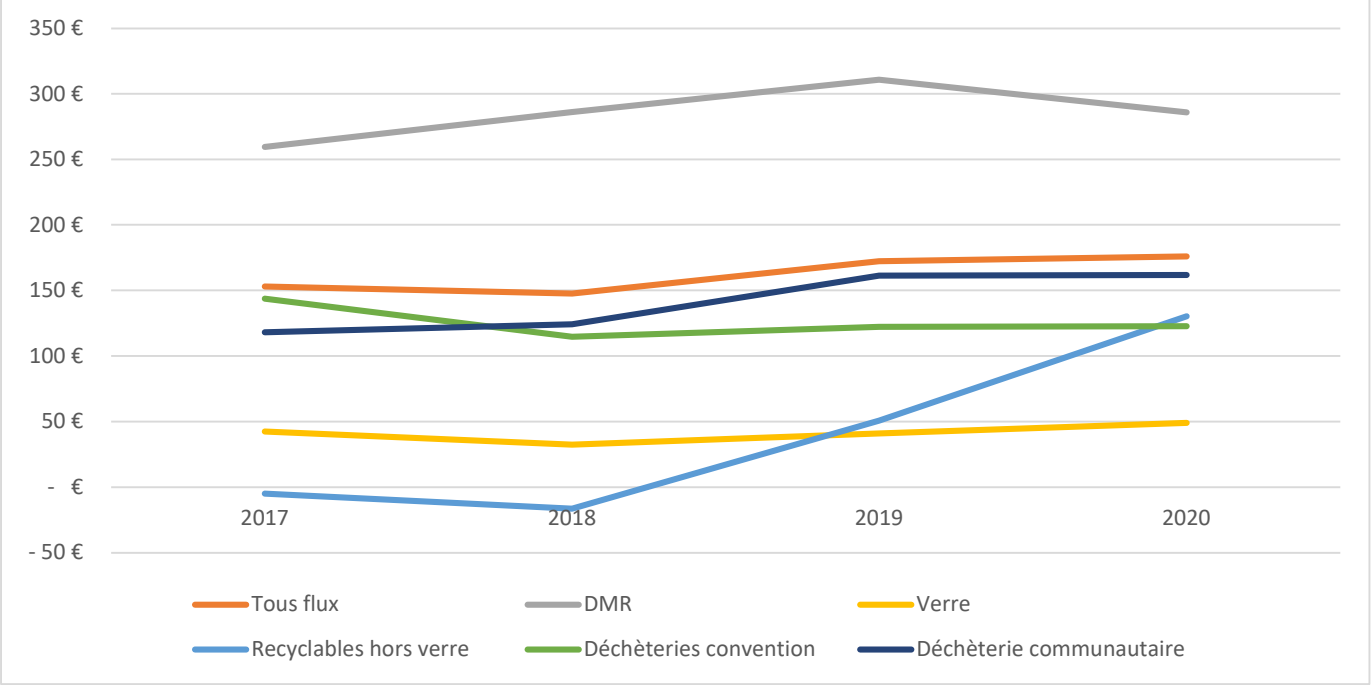

Les coûts aidés en €HT/hab. présentent une tendance en baisse pour tous les flux réunis, mais en détaillant les coûts aidés par flux, les tendances sont différentes (Figure 19) :

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

Figure 19 : Evolution des coûts aidés en €/hab.

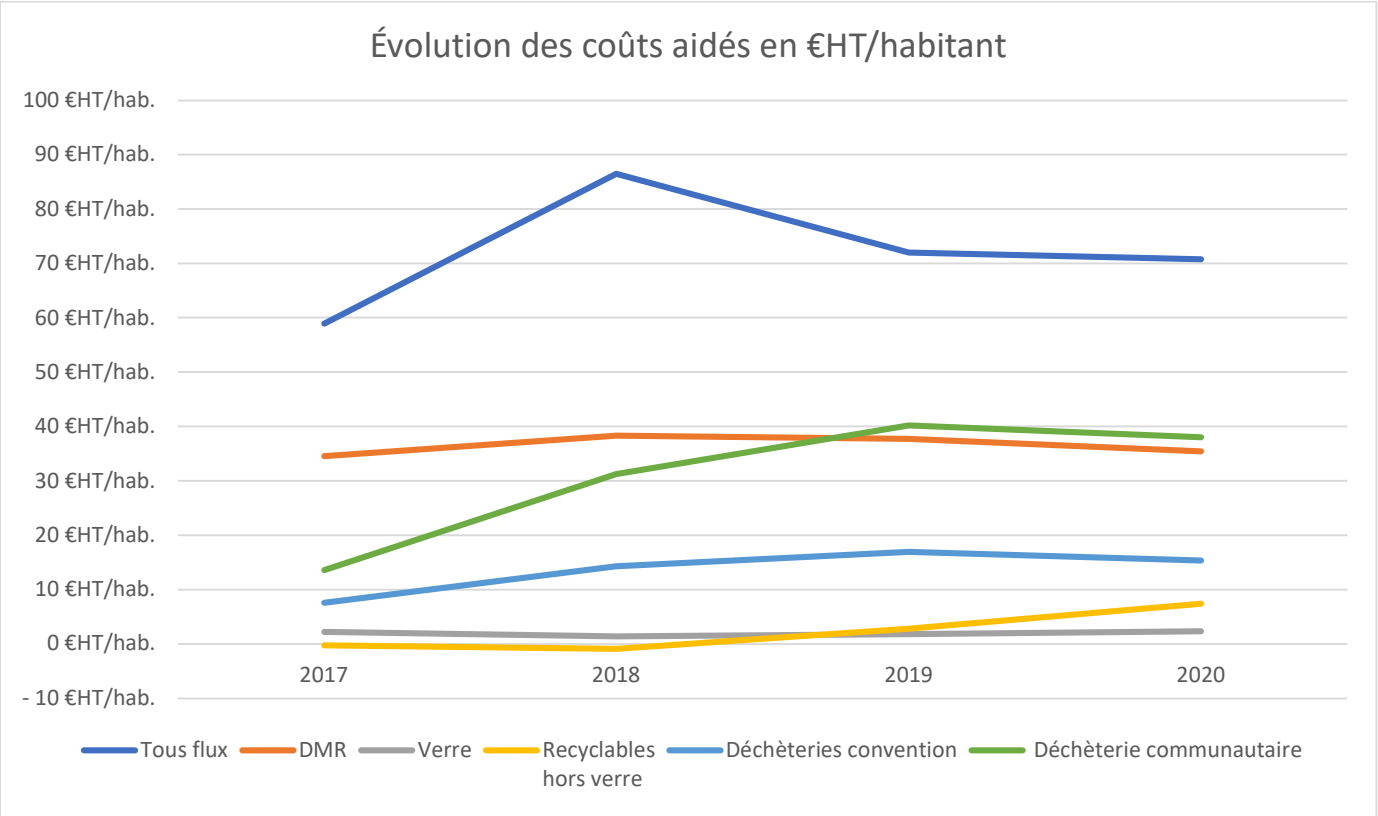

Les coûts aidés en €/hab. du verre et des recyclables ont tendance à augmenter depuis ces deux dernières années. Cette augmentation reste moins importante que pour les coûts aidés en €/tonne.

6.3. Comparaison à d'autres territoires

En comparant nos coûts aidés en €HT/hab. aux coûts aidés des collectivités en tarification incitative du Grand Est, à la Lorraine et au département, le coût aidé de la déchèterie communautaire est supérieur à ces collectivités (Tableau 21[9]). De même pour les recyclables secs et le verre.

Concernant les DMR, notre collectivité reste dans la moyenne basse par rapport aux autres :

Tableau 21 : Comparaison du coûts aidés en €HT/hab. à d'autres territoires

	CCSGC	Grand Est en TI	Lorraine	54
DMR	**35**	35	48	52
Verre	**2.3**	2	1	2
Recyclables secs	**7**	5	2	6
Déchèterie convention	**15**	25	21	16
Déchèterie communautaire	**38**			
Total (hors gravats)	**71**	**71**	**73**	**80**

[9] Données de comparaison 2017 (seules valeurs connues à la rédaction du rapport)

Réception au contrôle de légalité le 09/12/2021 à 17h15
Réference de l'AR : 054-200070589-20211202-01_12_2021-DE

CONCLUSION ET PERSPECTIVE

La collectivité présente des ratios d'Ordures Ménagères Résiduelles parmi les plus bas en Lorraine, le coût à l'usager est également dans la fourchette basse de la Lorraine et du Grand Est.

En fin 2018, afin d'harmoniser sur l'ensemble du territoire le système de collecte et la tarification de la redevance incitative le territoire nord de la communauté de communes a été doté de bacs pucés. Ainsi, depuis le 1er janvier 2019 seuls les bacs pucés étaient collectés pour les déchets ménagers et assimilés.

Cette harmonisation a été réalisée sans augmentation de la redevance incitative. La redevance du secteur nord a diminué car les usagers sont désormais facturés, comme le secteur sud, en fonction du bac en place et non plus en fonction du nombre de personnes au foyer ce qui a entrainé une diminution de la redevance perçue par le service en 2019. Le service étant déjà déficitaire en 2018, ce déficit s'est accentué en 2019.

La tarification devra s'adapter à l'augmentation des coûts de traitement ainsi qu'à la chute des recettes de reventes des matériaux, en parallèle d'une optimisation des coûts du service.

Entre 2018 et 2019, le service a candidaté auprès de Citéo afin de pouvoir passer en Extension des Consignes de Tri pour les flux des recyclables. Le dossier a été validé en 2019. Ainsi, dès d'octobre 2019, le service a communiqué auprès des usagers sur ces nouvelles consignes de tri pour les rendre applicables à partir du 1er janvier 2020.

Le contexte du Covid a fortement impacté l'année 2020, les productions de déchets ménagers et d'emballages ont augmenté pendant le confinement alors que celles du papier et les apports en déchèteries ont fortement baissé. Les recettes liées aux rachats matériaux ont également été concernées par des chutes des cours notamment du verre, des cartons et des métaux.
La production de déchets au second semestre 2020 est redevenu conforme aux années antérieures.

Les tonnages des recyclables vont donc croître. Les recettes des ventes de matériaux et les soutiens accordés pour le recyclage pourraient augmenter alors que le tonnage de ordures ménagères collectées baisserait.

En 2021, il est prévu de lancer un marché pour la mise en œuvre du badgeage de la déchèterie de Nomeny mais également la réalisation d'une mise en conformité des installations de la déchèterie.

L'harmonisation des modes de fonctionnement du service en prestation et/ou régie reste un des sujets prédominants qui sera travaillé en 2021 pour être appliquée en 2022.